



CONSEIL  
GÉNÉRAL  
Finistère  
*Penn-ar-Bed*

**913 000** *Finistériens*



**970,22** *millions d'euros*

**Le budget 2010  
du Conseil général du Finistère**

# L'édito du Président



**Pierre Maille**

Président du Conseil général  
du Finistère

L'adoption du Budget pour l'année 2010 intervient à un tournant de l'histoire de la décentralisation, et des Départements en particulier. Certains Conseils généraux connaissent de grandes difficultés. Dans le Finistère, la préparation du Budget a été rendue difficile en raison de nombreuses incertitudes. Crise économique et financière, réforme des collectivités territoriales et de la fiscalité locale, autant de situations nouvelles qui nous conduisent à informer nos partenaires des évolutions à venir. Suppression de la taxe professionnelle, chute des droits de mutation, entre autres, auront des impacts financiers significatifs dans l'exercice de nos missions.

Si depuis maintenant près de trente ans, nos collectivités assument de nouvelles responsabilités, transférées par l'État, nous prenons aussi des initiatives pour accompagner tous les acteurs locaux : universités, pôles de compétitivité, qualité de l'eau, vie culturelle et sportive, infrastructures ferroviaires et routières, soutien aux projets communaux, les exemples ne manquent pas.

Animés d'une volonté de nous battre pour faire face à nos dépenses, en hausse, alors que nos recettes diminuent, nous avons besoin de tous les partenaires du Conseil général pour continuer à faire du Finistère un territoire dynamique et solidaire.

Ce document, comme les débats de la réunion publique du 8 février, contribueront, je l'espère, à vous informer. Je souhaite également que nos échanges permettent de dessiner ensemble une vision partagée de l'avenir du Finistère et nous aident à définir ensemble le sens et le rôle d'un service public départemental auquel je suis attaché.

## 3 questions au Président de la Commission des finances et de l'évaluation



**Roger Mellouët**

Vice-président  
du Conseil général  
du Finistère

### *Dans quelles conditions, le budget 2010 du Conseil général a-t-il été voté ?*

Ce budget a été voté dans un contexte extrêmement difficile marqué par une importante pression à la baisse de nos recettes suite à la diminution des droits de mutation générés sur les ventes de biens immobiliers et à la suppression par l'État de la Taxe professionnelle. S'agissant des dépenses, elles sont grandissantes.

### *Vous évoquez la constante augmentation des besoins en terme de solidarité.*

#### *Comment cette dépense s'inscrit-elle dans le budget 2010 ?*

Les dépenses de solidarité représentent plus de 60 % du budget du Conseil général, soit 437 M€. Nous avons délibérément fait le choix de soutenir les Finistériens les plus fragiles et notamment les personnes en insertion, les personnes âgées ou handicapées mais aussi les familles.

Je rappelle que ces dépenses sont issues de transferts de compétences de l'État, un État qui ne compense que partiellement cette charge ce qui pèse chaque année un peu plus sur notre budget. En 2010 la prise en charge du différentiel par le Conseil général correspond à 97 M€ pour les seules dépenses d'action sociale.

### *Malgré tout le budget se monte à 970 millions d'euros, quelles sont vos ambitions pour 2010 ?*

Nous sommes très impliqués dans la vie des Finistériens et malgré le contexte incertain lié aux réformes, à la crise économique, aux difficultés budgétaires..., nous souhaitons poursuivre nos efforts et garantir un service public de qualité et de proximité.

La majorité départementale s'est ainsi fixée comme objectifs prioritaires de :

- garantir les solidarités entre les Finistériens et entre les territoires ;
- soutenir l'emploi, le tissu économique et l'innovation ;
- poursuivre l'effort d'investissement à hauteur de 152 M€ cette année, tout en contenant l'évolution de la fiscalité.



# Comprendre le budget du Conseil général

INVESTISSEMENT  
ET  
FONCTIONNEMENT

3

Budget  
2010

**Depuis les grandes lois de décentralisation, les collectivités territoriales, comme le Conseil général du Finistère, établissent et engagent annuellement leurs propres budgets.**

Pour établir le budget du Conseil général, il faut pouvoir compter sur des recettes et les prévoir, d'une part, inscrire et programmer des dépenses, d'autre part.

## D'où viennent les recettes ?

- Des **taxes locales sur les ménages** (taxe foncière, taxe d'habitation, foncier non bâti) **et les entreprises** (taxe professionnelle, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2010). Le Conseil général ne perçoit qu'une part de ces taxes, aux côtés de l'État et d'autres collectivités (communes, intercommunalités, Région).
- **Des droits de mutation** (taxe perçue chez le notaire sur les transactions immobilières).
- **Des dotations versées par l'État** en contrepartie des compétences transférées par les lois de décentralisation. La Constitution a fixé en 2004 le principe général de compensation à l'euro près par l'État.

## Où vont nos dépenses ?

- Les **actions transférées dans le cadre de la décentralisation**, principalement les politiques d'accompagnement social (personnes âgées, personnes handicapées, publics en insertion, enfance-famille), les routes et transports départementaux, ainsi que les collèges.
- Les **actions d'intérêt général, culture, sports, patrimoine, soutien aux communes...**, qui passent notamment par un soutien aux réalisations qui préparent l'avenir du Finistère, et des actions qui favorisent le vivre ensemble.
- Les **moyens du service public départemental** : près de 3 800 agents mettent en œuvre au quotidien les politiques du Conseil général auprès des habitants.

On distingue dans les recettes et les dépenses, ce qui relève de l'investissement et du fonctionnement.

L'**investissement** porte principalement sur le financement de grands équipements et d'infrastructures majeures, portés directement par le Conseil général (c'est le cas des 7 ports départementaux et des 62 collèges publics), des projets des communes et de leurs groupements, ou des grands programmes de développement à l'échelle de la Région (à l'exemple du projet de Bretagne Grande Vitesse) qui font l'objet d'un engagement dans la durée, prenant la forme de subventions. Les collectivités territoriales sont le **premier investisseur public avant l'État** (73 %).

Le **fonctionnement** porte sur le financement courant des mesures d'aides (prestations de services à la personne : Allocation personnalisée d'autonomie, Prestation de compensation du handicap, Revenu solidarité active...). Les moyens généraux, notamment les frais de personnels, rentrent également dans cette nature de dépenses.

Le Conseil général du Finistère :

- **maîtrise les dépenses de fonctionnement**, dans le respect des lois et décrets encadrant les compétences transférées par l'État ;
- **établit un programme pluriannuel d'investissement**, dans le respect des engagements pris avec ses partenaires ;
- **adapte ses recettes**, principalement par la modulation de la part des impôts locaux perçus par ses soins ;
- **fait appel à l'emprunt**, dans la limite d'un endettement soutenable.

## UN BUDGET À L'ÉQUILIBRE

Contrairement à l'État, les collectivités territoriales comme le Conseil général, sont tenus de présenter des budgets à l'équilibre. Leur niveau d'endettement est également encadré par la loi.



## Les recettes 2010

C'est dans un contexte de crise économique et sociale et de réforme sur les finances locales que le budget 2010 du Conseil général a été adopté.

Les recettes connaissent une pression à la baisse avec la diminution sans précédent des droits de mutation générés sur les ventes de biens immobiliers, la suppression de la taxe professionnelle et la compensation partielle de transferts de compétences de l'État.

### La contribution de l'État

La Dotation globale de fonctionnement, qui constitue le principal soutien de l'État au financement du Conseil général, représente 200,9 M€, soit 27,4 % des recettes de fonctionnement.

Alors que les besoins en terme d'action sociale n'ont jamais été aussi importants pour couvrir les dépenses liées à l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), à la Prestation de compensation du handicap (PCH), ou aux allocations de RMI/RSA, les compensations de l'État observent une stagnation depuis 2008 ce qui pèse sur le

budget du Conseil général. Pour 2010, cette charge est estimée à 97 M€.

### L'emprunt

Pour équilibrer son budget 2010, le Conseil général doit recourir à un emprunt de 78 M€ : c'est la condition pour maintenir une politique d'investissement dynamique, source d'emplois.

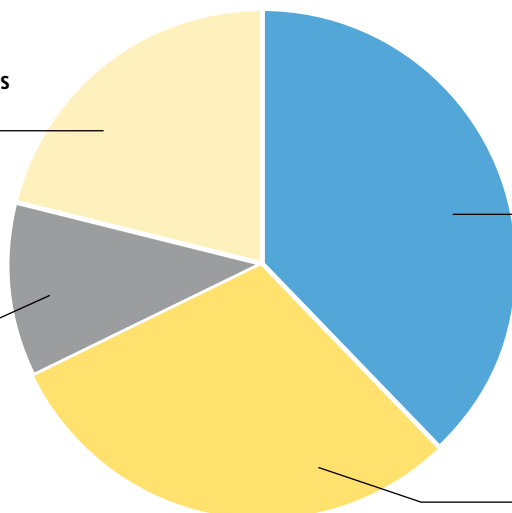
Le **poids modéré de la dette départementale**, en comparaison d'autres départements, permet également au Conseil général du Finistère de préserver ses capacités d'**investissement pour l'avenir (152 M€ inscrits)**.

211,08 M€  
Emprunt et reports divers  
21 %

111,43 M€  
Fiscalité indirecte  
11 %

368,95 M€  
Dotations de l'État  
38 %

278,76 M€  
Fiscalité directe  
30 %



### LA FISCALITÉ

L'essentiel de la fiscalité indirecte est constituée des **droits de mutation**. Après avoir progressé régulièrement jusqu'en 2007, leur produit a diminué de 10 % en 2008, puis de 30 % environ en 2009. Une recette de 58 M€ est inscrite en 2010.

Les autres taxes indirectes sont relativement stables : la **taxe sur l'électricité pour 9 M€**, la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles pour 2,9 M€.

L'année 2010 est marquée par la **suppression de la taxe professionnelle** sur les entreprises. Une compensation-relais est versée par l'État en 2010. Au-delà, c'est l'incertitude...

Après 2010, le Conseil général disposera uniquement de la taxe sur le foncier bâti pour dynamiser sa fiscalité. Cette réforme fiscale d'importance, nous amène à nous interroger sur le sens de l'impôt et sur le niveau du service public départemental qu'il permet de réaliser.

### UNE HAUSSE DE FISCALITÉ LIMITÉE

Compte tenu de la stagnation des dotations de l'État et des compensations partielles des transferts de compétences, et pour faire face à l'augmentation des besoins des Finistériens, notamment dans le domaine de l'action sociale, il est proposé d'augmenter les taux de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier non bâti de 4 % et celui de la taxe sur le foncier bâti de 6 %.

**Cette hausse représentera pour la taxe d'habitation en moyenne une augmentation de 0,81 € / mois / Finistérien.**



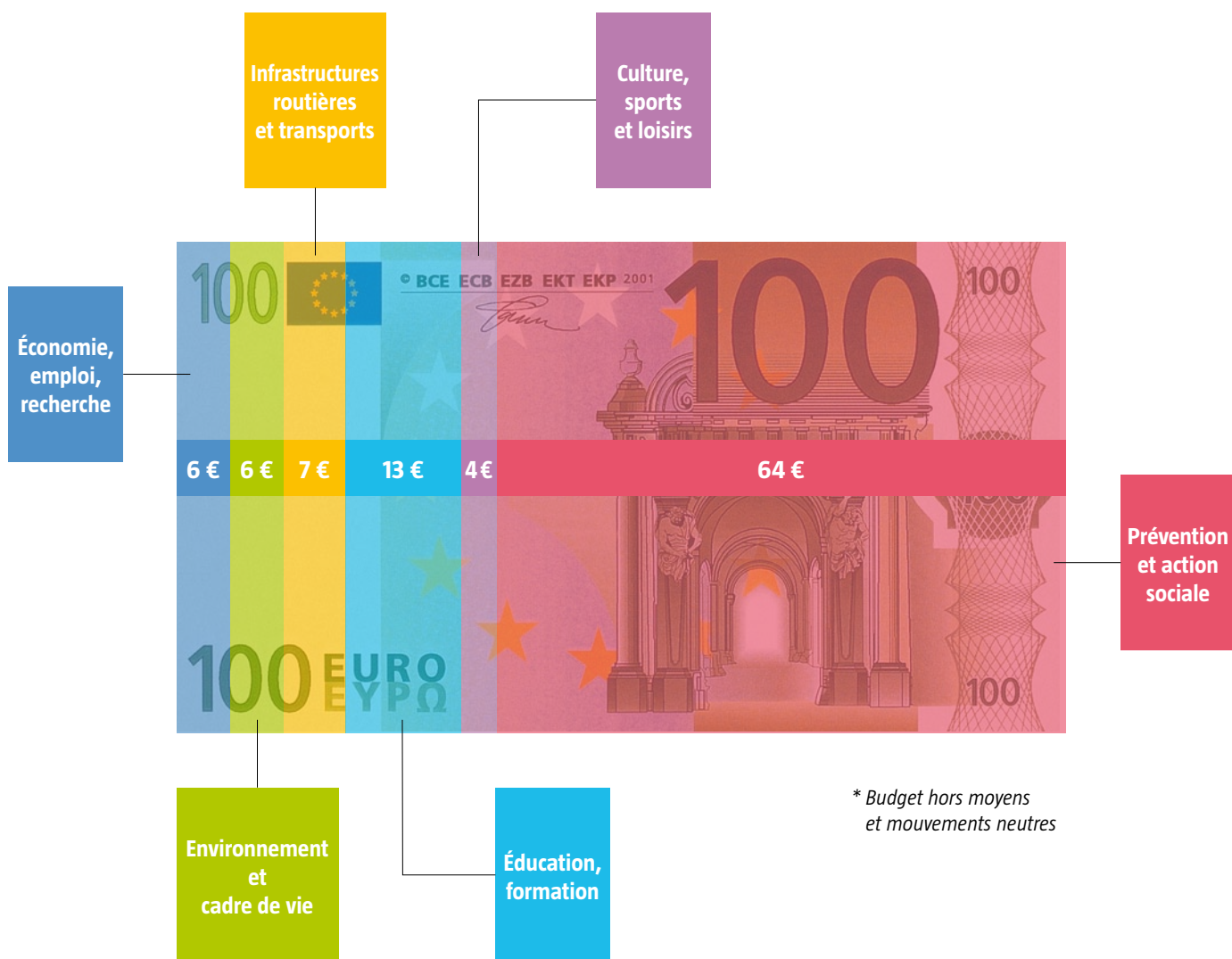
# Les dépenses 2010

5

Budget  
2010

## Maintenir le cap d'un Finistère solidaire.

Dans un contexte financier pourtant difficile, le budget 2010\* du Conseil général permet malgré tout de mettre en œuvre la solidarité nécessaire avec les Finistériens et les territoires, et de poursuivre plus que jamais la démarche de développement durable engagée en juillet 2006 par l'Assemblée départementale.



\* Budget hors moyens  
et mouvements neutres

# Le Conseil général, au service

Le Conseil général est au service des 913 000 Finistériens,  
au travers des 3 800 agents du service public départemental.

Des actions de tous les jours, à tous les âges de la vie,  
en tous points du territoire...



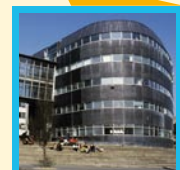
La desserte des  
îles toute l'année



62 collèges  
publics



Soutien  
à l'agriculture



Les universités



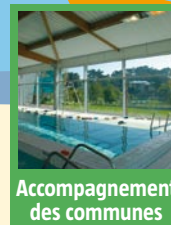
3 300 ha  
d'espaces naturels



Les grands  
projets



Finistère ouvert  
sur le monde



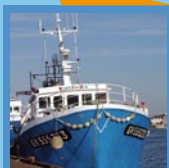
Accompagnement  
des communes



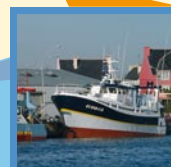
Les personnes  
handicapées



Le nautisme  
pour tous



Soutien  
à la pêche



Les 15 ports  
départementaux

*Côtes-d'Armor*



Les jeunes mamans



Les personnes âgées



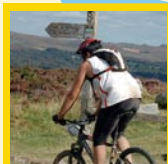
Les sports et les loisirs



Quimper-Brest-Paris en 3 h



Les familles en difficulté



Les associations



Soutien aux entreprises



Le haut débit pour tous



3 552 km de routes départementales



La langue bretonne



Tarifs à 2 € dans les cars



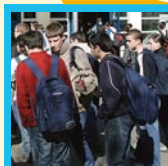
Les personnes en insertion



Le secours aux personnes

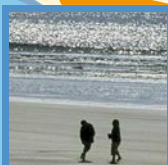


Le logement pour tous



La réussite des collégiens

*Morbihan*



Les professionnels du tourisme



La culture

# Les politiques départementales

## Renforcer les solidarités

**C'est la première priorité de l'action publique départementale. Des structures et des services aux personnes âgées, des interventions en direction des personnes handicapées, le soutien au logement, l'aide aux familles les plus démunies et aux jeunes en difficulté, autant d'actions impulsées par la collectivité en faveur des Finistériens.**

### 124 M€ pour les Personnes âgées

*Afin d'apporter des réponses concrètes et adaptées à la situation et au choix de vie des personnes âgées, le Conseil général a mis en place un programme de création de places en hébergement. Il mène aussi une politique active en faveur du maintien à domicile.*

- > D'ici à 2013, **516 nouvelles places** seront créées réparties de manière équilibrée sur le territoire.
- > **22000** bénéficiaires de l'Allocation personnalisée à l'autonomie (APA) et d'aides diverses.
- > **6500 emplois à temps plein générés dans les établissements et 2250 dans les services d'aide à domicile** pour accompagner les personnes âgées.
- > **4 millions d'heures d'aide à domicile pour 11000 personnes dépendantes.**
- > Un réseau au service des personnes âgées et leur famille : les CLIC (Centres locaux d'information et de coordination).

### 5 M€ pour le droit au Logement

*Le Conseil général considère le logement comme une priorité majeure. La politique du logement est liée à celles des services de proximité, des déplacements, de l'aménagement, de l'énergie, de l'emploi ou de l'insertion.*

- > Des actions en faveur du logement des jeunes et des personnes âgées.
- > Des aides à la réhabilitation de logements existants et en centre-bourg.
- > Des investissements pour développer l'offre publique de logements (**550 nouveaux logements en 2010**).
- > Un Fonds de solidarité pour le logement (FSL) (**plus de 1300 mesures d'aides par an**).
- > Un plan départemental pour le logement des personnes défavorisées.

### 21 M€ pour la Culture

*Le Conseil général favorise l'accès de la culture pour tous, sur tout le territoire. Il soutient :*

- > les musées, le Musée départemental breton, les sites culturels ;
- > la musique, la danse, le théâtre et le spectacle vivant ;
- > le cinéma et les arts plastiques ;
- > les équipements culturels et socioculturels ;
- > le patrimoine historique et archéologique ;
- > l'enseignement de la culture.

#### 6,6 M€ à la lecture publique pour tous

Grâce à une plate-forme documentaire créée en 2010, 80 % des 220 bibliothèques municipales seront en lien et à moins de 25 minutes d'une antenne de la Bibliothèque du Finistère.

### 6 M€ pour les sports et loisirs

*Favoriser l'égal accès des Finistériens aux sports, facteur d'épanouissement, telle est l'ambition du Conseil général.*

- > Soutien aux équipements sportifs des communes ou leurs groupements et leur fonctionnement.
- > Construction de la Maison départementale des sports, ouverte en 2010 (6 M€).
- > Aide aux déplacements de 3500 sportifs par an.

### 2,5 M€ pour la langue bretonne

*Le Conseil général accompagne et encourage les initiatives diverses pour la transmission et la promotion de la langue bretonne.*

- > Soutien à l'apprentissage précoce des langues, au breton dans les écoles publiques, à l'opération Quêteurs de mémoire, à la formation des candidats à l'enseignement du breton.

### 120 M€ pour les Personnes handicapées

Dans le domaine des personnes handicapées, le Conseil général prévoit de créer 195 places en établissement d'accueil en 2010 et d'atteindre, à terme, **884 places**.

- > **1760** bénéficiaires de la Prestation de compensation du handicap (PCH).
- > **4500** personnes aidées par le Conseil général.
- > **86,38 M€** pour l'hébergement des personnes handicapées.
- > **31 M€** pour le maintien à domicile des personnes handicapées.
- > **3,1 M€** pour la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

### 16 Centres départementaux d'action sociale (CDAS)

**sont présents sur l'ensemble du territoire finistérien.**

Véritables services de proximité, lieux d'accueil, d'écoute, d'information, les CDAS ont pour vocation de recevoir toute personne rencontrant une difficulté personnelle, familiale ou désirent bénéficier d'une information ou d'un suivi médico-social.



## Accompagner l'enfance, la jeunesse et la famille

L'avenir du département repose sur ses enfants et ses jeunes. L'égalité des chances pour tous les enfants et les jeunes est un défi à relever pour le Conseil général. Face à l'évolution de la société, il faut prendre en considération l'aspiration de tous à concilier vie familiale et vie professionnelle.

### 90 M€ pour l'Enfance et la Famille

*Développer la prévention en direction des enfants et des familles, tenir compte des évolutions de la cellule familiale sont des priorités du Conseil général.*

- > 281 places créées dans le cadre du Programme d'aide à l'accueil de la petite enfance (PAAPE) en 2010.
- > Protection de l'enfance : 2 252 enfants confiés au Conseil général.

Le Conseil général mène des actions pour :

- > la prévention et le maintien à domicile ;
- > l'hébergement pour la famille et l'enfant ;
- > la protection Mère et Enfant ;
- > la Planification familiale ;
- > les foyers de l'enfance ;
- > l'aide à l'adoption.

### 5,3 M€ pour la Jeunesse

*Le Conseil général mène plusieurs actions pour accompagner les jeunes dans leur projet de vie, les aider à acquérir leur autonomie et à réussir leur insertion sociale et professionnelle.*

- > Aide à la mobilité internationale des jeunes (1000 jeunes par an).
- > Soutien aux actions pédagogiques, culturelles et sportives dans les collèges.
- > Aide à la Prévention spécialisée.
- > Soutien aux Missions locales et aux CIO (Centres d'information et d'orientation).
- > Contrats Jeunes Majeurs.
- > Allocations pour les projets jeunes en insertion.
- > Bourses d'apprentissage artisanal (800 par an).
- > Actions de prévention jeunesse.
- > Aides au permis de conduire (500 jeunes par an) ;
- > Prévention du mal-être des jeunes (Points Accueil Écoute Jeunes).

### 32,50 M€ pour les Transports scolaires

Pour permettre aux jeunes Finistériens d'accéder à une meilleure mobilité, le Conseil général a mis en place une politique de transports scolaires innovante et répondant aux besoins des familles.

- > 24 700 jeunes transportés au quotidien.
- > Plus de 500 cars et des points d'arrêt sécurisés.
- > 44 lignes régulières.
- > Participation du Conseil général à hauteur de 919 € par an pour le transport scolaire du premier enfant, la famille participant à hauteur de 200 € en 2010.
- > 4,2 M€ pour le transport des élèves handicapés.
- > Mise en place en 2010 d'un abonnement préférentiel pour les étudiants et les employés.

### 49 M€ en 2010 pour les Collèges

Dans le domaine de l'éducation, le Conseil général a pour ambition d'offrir les meilleures conditions de travail aux élèves finistériens dans des collèges modernes et adaptés.

- > 62 collèges publics et 48 collèges privés.
- > 42 000 collégiens.
- > 20 M€ pour des travaux d'accessibilité aux élèves en situation de handicap d'ici à 2011.
- > Ouverture du 63<sup>e</sup> collège public en septembre 2010 à Plabennec.

### 2006-2011 : 147 M€ d'investissements dans les collèges finistériens

Le Conseil général a décidé d'accroître son effort en faveur des collèges.

En 2009, le montant global des travaux à réaliser sur la période 2006-2011 a été porté à 147 M€, soit une augmentation de 22 M€.



## Développer nos territoires, préserver l'environnement

**Prendre en compte les particularités de chaque territoire pour contribuer à leur développement, penser tous les déplacements au quotidien et encourager les modes alternatifs à la voiture individuelle, participer aux grands projets qui favorisent l'attractivité de notre territoire et son ouverture au monde, et préserver notre environnement sont des enjeux majeurs qui mobilisent fortement le Conseil général.**

### 50 M€ en 2010 pour les déplacements

*Le Conseil général est engagé depuis de nombreuses années dans une politique de déplacements ambitieuse et innovante.*

- > **3552 km** de routes départementales, entretenues et aménagées par 380 agents.
- > **+ 181%** de fréquentation du réseau de cars « Penn Ar Bed » depuis la mise en place du tarif unique à 2 €.
- > **25 M€** pour l'amélioration de la fréquence de la liaison ferroviaire Brest-Quimper.
- > La continuité territoriale avec les îles : desserte maritime toute l'année, construction d'un nouveau bateau pour **12,2 M€**.
- > La construction du Pont de Térénez sur la Presqu'île de Crozon représente un investissement global de **40 M€**.
- > **2 M€** pour les opérations de sécurité routière, la mise en œuvre du schéma vélo et la création de pistes cyclables. 23 aires de covoiturage sont en service à ce jour, pour 887 places.

### 30 M€ pour les communes et leurs groupements

*Le Conseil général souhaite être un acteur d'un aménagement territorial équilibré et solidaire.*

- > Le Conseil général accompagne la réalisation des équipements communaux et intercommunaux (salles culturelles, salles de sport, voiries, réseaux d'eau et d'assainissement, maisons de l'enfance...).

> **1,7 M€** pour l'accompagnement des projets des communes qui aménagent les centres-bourgs en prenant en compte l'accessibilité, le transport collectif...

> Une péréquation entre les collectivités les plus riches et les plus pauvres : le **coefficient de solidarité**.

> **3,5 M€** de dotations aux petites communes pour leurs projets ou l'entretien de la voirie communale.

### 13 M€ pour l'Eau, l'Environnement, le Patrimoine naturel et l'Énergie

*Le Conseil général est un acteur majeur de la préservation de l'environnement.*

> La reconquête de la **qualité de l'eau** est une priorité.

> Le Conseil général protège les espaces naturels et développe les 5500 km de sentiers de randonnées. Il est propriétaire de **3300 ha d'espaces naturels sensibles**.

> Le Conseil général définit les objectifs de réduction des **déchets** et agit pour améliorer leur gestion.

> **1,8 M€** sur 6 ans sera consacré au soutien des projets de production d'énergie à partir de la biomasse et au développement des énergies marines.

### 22 M€ pour les centres d'incendie et de secours

**104 M€**, c'est le financement global apporté par le Conseil général au projet « **Bretagne Grande Vitesse** » pour mettre Brest et Quimper à 3 heures de Paris.

### 20 M€ pour le Haut Débit (2010-2015)

Afin d'améliorer l'accessibilité des territoires, le Conseil général agit pour le développement des communications électroniques à haut débit.

Le Conseil général souhaite que tous les Finistériens puissent disposer d'un débit d'au moins **2 mégabits par seconde**. Pour ce faire, un réseau sera déployé dès 2010 et sur 18 mois pour que chacun dispose de cet accès minimal.

### Des Contrats de territoire

Le Contrat de territoire permet aux Communautés de communes de définir, avec le Conseil général, un projet pour leur territoire et des financements départementaux sur 6 ans.

Des Contrats ont déjà été signés avec Brest-métropole-océane, le Cap Sizun, le Pays Léonard, le Pays d'Iroise, le Pays du Centre-Ouest-Bretagne, la Presqu'île de Crozon, le Pays des Abers et Quimper-Communauté. D'autres sont en cours d'élaboration.

Au titre de ces contrats de territoires, le Conseil général accompagne aussi bien la réhabilitation de logements, les déplacements, l'accueil des enfants, le développement économique, la qualité de l'eau que la mise en valeur du patrimoine.



## Favoriser l'emploi par le soutien à l'économie et l'insertion

**Le Conseil général a pour ambition de construire une économie solidaire et responsable. Il souhaite accompagner les mutations nécessaires de l'économie traditionnelle, diversifier les activités créatrices d'emplois et offrir toutes les chances d'un parcours professionnel réussi.**

### **8,5 M€ pour l'Industrie, le Développement technologique, le Commerce et l'Artisanat**

*Le Conseil général apporte des aides selon des critères sociaux, environnementaux et économiques. Il conforte l'ancrage territorial des entreprises finistériennes. Il soutient l'innovation, la recherche, les pôles de compétitivité.*

- > **4,4 M€** pour les interventions économiques : Fonds départemental d'aide à la création d'emplois (FDACE), soutien aux technopôles, à la Chambre de métiers et de l'artisanat du Finistère, aux structures d'appui et de financement des créateurs et repreneurs d'entreprise...
- > **3,3 M€** pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation.

### **6,8 M€ pour le Tourisme et le Nautisme**

*Le Conseil général a une politique d'accueil dynamique et vise le développement d'un tourisme durable sur l'ensemble du territoire finistérien.*

*Les politiques départementales en faveur du nautisme et de la plaisance visent à être exemplaires, pour être porteuses de solidarités et pour assurer un développement équilibré du littoral.*

- > **3,3 M€** pour le tourisme : actions de promotion du tourisme, aides aux hébergements touristiques...
- > **3,5 M€** pour le nautisme : flottille, investissements nautiques, aménagement des ports de plaisance.

### **6,1 M€ pour la Pêche et l'Aquaculture**

*L'action du Conseil général vise à rassembler les acteurs de la filière, à valoriser les atouts finistériens en matière de pêche fraîche et à moderniser les infrastructures portuaires.*

- > **5,3 M€** pour l'aménagement et l'entretien des ports de pêche et de commerce.
- > **814000 €** pour le soutien à la filière pêche et aquaculture.

### **4,8 M€ pour l'Agriculture**

*Le Conseil général agit pour le maintien du potentiel de production agricole, la préservation et la qualité de l'emploi dans l'agroalimentaire et les services, la protection de l'environnement et des paysages.*

- > **4,3 M€** pour l'Agriculture : soutien aux filières agricoles, accompagnement des agriculteurs, aide à l'agriculture respectueuse de l'environnement.
- > **525000 €** pour l'aménagement foncier...

### **1,6 M€ pour le Développement international**

*Le Conseil général soutient les entreprises finistériennes dans leur développement à l'étranger et les sensibilise aux marchés extérieurs.*

- > **806636 €** pour le développement économique et les relations européennes.
- > **498339 €** pour la coopération décentralisée.
- > **375720 €** pour la mobilité internationale des jeunes.

### **La politique d'insertion du Conseil général**

Elle s'inscrit essentiellement dans une perspective de retour à l'emploi des personnes.

- > **71,6 M€** pour le RSA.
- > **22 000** allocataires du RSA (Revenu de solidarité active).
- > **20 M€** pour les actions d'insertion dont **3,8 M€** pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

### **Un Plan départemental d'insertion (PDI)**

Pour permettre une meilleure adéquation entre les besoins des publics et l'offre en matière d'insertion, un nouveau Plan départemental d'insertion sera proposé en 2010.

Une convention signée avec la Région Bretagne va permettre un accès plus aisé à la formation des publics bénéficiaires du RSA.



CONSEIL  
GÉNÉRAL  
**Finistère**  
Penn-ar-Bed

## Et demain...

“ *Les projets de réforme des institutions soulèvent des inquiétudes pour les conseils généraux.*

*Il faut souligner les atteintes à l'autonomie fiscale et financière portées par la suppression de la taxe professionnelle, et le poids insuffisamment compensé par l'Etat des compétences qu'il a transférées ces dernières années.*

*Dans ce contexte, des inflexions sont nécessaires pour la maîtrise et le respect de nos priorités, dans le respect des droits des Finistériens – c'est un devoir d'égalité – et de respect des engagements pris avec nos partenaires – c'est le respect de la parole donnée.*

*Cela nous invite à débattre ensemble du niveau de service public que nous voulons, en l'adaptant certes à nos ressources mais en gardant le cap d'un Finistère solidaire et attractif. ”*

**Pierre MAILLE,**  
Président du Conseil général

Séance budgétaire des 28 et 29 janvier 2010

Conseil général du Finistère  
Direction de la communication

32 boulevard Duplex      Tél. 02 98 76 20 20  
29196 Quimper Cedex      Fax 02 98 76 20 16

www  
.cg29  
.fr